L-GAV – gut für alle
CCNT – bonne pour tous
CCNL – bene per tutti

Aufsichtskommission für den L-GAV
Commission de surveillance de la CCNT
Commissione di sorveglianza del CCNL

Dufourstrasse 23
Postfach 357
4010 Basel

Tel 061 227 95 55
Fax 061 227 95 60
info@l-gav.ch

www.gut-fuer-alle.ch I www.bonne-pour-tous.ch I www.bene-per-tutti.ch

*** Communiqué de presse *** 13 mai 2025

Les partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration conviennent de renégocier la CCNT et s'entendent sur les salaires minimums 2026/2027

Bâle.- Les partenaires sociaux se réjouissent: la voie est libre pour la négociation d'une nouvelle convention collective de travail dans l'hôtellerie-restauration qui débutera au 4e trimestre 2025. Afin de pouvoir se consacrer pleinement aux négociations, ils sont déjà parvenus à un accord sur les salaires minimums pour les années 2026/2027. Les deux décisions sont soumises à l'approbation des organes compétents.

Nouvelle CCNT en 2028

Le 8 mai, les délégations de négociation détachées par les partenaires sociaux de la CCNT ont convenu d'ouvrir les négociations sur la convention collective de travail de 2017 à partir du 4e trimestre 2025. Elles entendent négocier jusqu'à fin 2026, faire adopter la convention par les différentes associations pour ratification au 1er trimestre 2027 et lancer la procédure de déclaration de force obligatoire. L'objectif est que la CCNT puisse entrer en vigueur au 1er janvier 2028.

Les salaires minimums pour 2026 et 2027 seront augmentés du renchérissement annuel moyen

Afin de se consacrer pleinement aux négociations sur la CCNT, les délégations des partenaires sociaux sont déjà parvenues à un accord sur les salaires minimums pour les années 2026 et 2027. Ceux-ci seront augmentés du renchérissement annuel moyen, lequel sera calculé sur la base des prévisions du SECO en septembre.

C'est ce qu'ont convenu les délégations de négociation des partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration, composées de représentants de Hotel & Gastro Union, Syna et Unia pour les employés, et de GastroSuisse, HotellerieSuisse et Swiss Catering Association SCA pour les employeurs. La décision doit encore être approuvée par les instances compétentes des associations.

Après plusieurs années d'immobilisme, les partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration considèrent que la décision de réouvrir les négociations sur la CCNT afin de la moderniser et de l'adapter au monde du travail actuel offre des perspectives encourageantes pour l'ensemble de la branche.

*** Fin du texte ***

Service de coordination pour les demandes des médias:
Sabine Bosshardt, Bosshardt Kommunikation
Tél.: +41 (0)44 244 27 27, tél. mobile: 079 634 92 11
sb@bosshardt-kommunikation.ch

(Les demandes de déclarations de la part des partenaires sociaux doivent être adressées directement aux associations concernées.)